

A – Introduction

A1 - Pensez-vous que le patrimoine bâti et paysager de Rennes doit être préservé, et pourquoi ?

Oui, bien entendu.

Le patrimoine bâti est souvent le témoin de notre histoire, sa valeur n'est donc pas que financière bien souvent. Les maisons anciennes, rues pavées, mur d'enceintes et autres mosaïques ou peintures parlent de Rennes au passé, il s'agit donc de biens d'intérêt général. Il est également l'image de la ville. Il est important de le conserver afin que la ville garde sa particularité face à l'uniformisation des métropoles.

Le patrimoine paysager revêt une importance primordiale pour notre environnement et notre cadre de vie. Au-delà de ce qui est considéré comme "beau" ou non, difficile à objectiver, les arbres, les haies, les mares, les zones sauvages comme la Prévalaye sont indispensables pour la biodiversité, la qualité de l'air, etc. A préserver à tout prix, donc.

A2 - À vos yeux, le patrimoine de la ville se limite-t-il aux biens (domaine public ou privé) appartenant à la Ville ou à la Métropole, ou inclut-il les biens appartenant à d'autres acteurs publics ou au secteur privé ?

Ceci implique tous les biens. On pense évidemment aux hôtels particuliers ou aux maisons anciennes, mais de notre point de vue la définition du patrimoine s'étend au-delà. Par exemple, les barnums colorés des cafés du centre-ville, spécificité rennaise menacée par la nouvelle charte terrasse, bien qu'appartenant à des commerces privés sont pour nous constitutifs de l'identité patrimoniale de Rennes.

A3 - Au sein de ce patrimoine, quelle place tient pour vous le patrimoine bâti ?

Le patrimoine bâti ancien de Rennes revêt une importance spécifique de par son témoignage historique et sa situation au cœur de ville. Le plan de rénovation du centre ancien entamé depuis des années, qui implique un montant financier important, doit être poursuivi.

Plus largement, d'autres bâtiments devront être préservés et nous veillerons à ce que le classement de ceux-ci, arrivé bien trop tardivement, soit respecté, voire amélioré.

A3a - Comment entendez-vous le préserver ?

Tout permis de construire ou de démolition sera passé au crible de l'impact carbone mais aussi de l'impact culturel et patrimonial. Un classement "une étoile" ne signifie pas qu'il puisse y avoir destruction directe sans étudier finement la valeur patrimoniale du bien. Si nécessaire, certains biens privés à valeur patrimonial pourront être préemptés afin d'empêcher leur destruction

A4 - Au sein de ce patrimoine, quelle place tient pour vous le patrimoine naturel ?

Il tient une place essentielle parce qu'il est un apport indispensable à notre environnement. De la qualité de l'air, de l'eau, de la terre, donc de la vie pour les habitants, ce patrimoine naturel constitue un élément incontournable comme partie intégrante de l'intérêt patrimonial de la ville.

A4a - Comment entendez-vous le préserver ?

En respectant un outil simple que nos élus sortants ont fait voter en juin 2019 : l'état d'urgence climatique. Un comité citoyen doit être mis en place pour vérifier l'impact environnemental de chaque politique publique tout en rendant public ses conclusions. Cette nouvelle manière de faire de la politique a un but : la neutralité carbone en 2030. Dans ce cas de figure, fini l'abattage des grands arbres sains !

A5 - La Ville de Rennes a instauré un Conseil Local du Patrimoine auquel n'a été donné aucun pouvoir, même pour émission d'avis. Vous engagez-vous à pérenniser cette structure ? Et à la consulter de manière systématique pour les décisions concernant le Patrimoine ?

Le Conseil Local du Patrimoine sera conservé mais surtout associé et écouté, au même titre que d'autres associations ou collectifs de citoyens qui auraient des propositions ou avis à formuler sur des projets neufs ou sur des suggestions de rénovations. Nous donnerons du pouvoir à cette instance comme nous le ferons avec d'autres pour différents domaines puisque cela correspond à notre approche globale d'une plus grande écoute et d'une appropriation des enjeux de la ville par ses habitants.

A5a - Si vous envisagez de modifier cette instance, de quelle nature seraient ces modifications ?

Voir ci-dessus.

A6 - Que proposez-vous pour mieux associer les citoyens aux décisions concernant le patrimoine ?

Le Conseil Local aura un rôle central dans ce domaine. Mais au-delà nous prévoyons un budget participatif thématique annuel dont le patrimoine pourrait être un composant. Ainsi les Rennaises et les Rennais auront les moyens d'agir et de proposer des projets concrets de protection de notre patrimoine.

A6a - Par exemple, meilleure utilisation sur ce plan des Conseils de Quartier ?

Oui, bien sûr. Des Assemblées de quartier aussi qui, aujourd'hui, n'ont pas de réelle existence.

A6b - Instances de véritable concertation, et non d'information descendante ?

Tout à fait ! Concerter pour co-décider.

A6c - Consultations, referendums, etc.

Oui, nous avons des recours démocratiques forts dans notre programme.

- Votations systématiques pour tout projet à l'échelle de la Métropole supérieur à 80 M€.
- Co-construction systématique avec les personnes concernées et non uniquement des "réunions d'informations".
- Festival de la démocratie locale, une journée du RIC une fois par an durant laquelle des espaces sont réservés aux personnes et associations souhaitant exposer leurs projets de délibérations d'initiative citoyenne. Après avoir recueilli entre 8000 et 9000 signatures sur un

projet, vérifiées par les services, une votation locale sera organisée et le résultat décidera de l'application ou non de ce projet.

B - Patrimoine bâti – Questions générales

B1 - Pensez-vous que la préservation du patrimoine bâti ou planté doit aussi concerner les abords des lieux ou édifices à sauvegarder ?

En cohérence avec le patrimoine à préserver, son environnement immédiat entre dans l'espace à prendre en compte.

B1a - Si oui, vous engagez-vous à demander à Rennes Métropole une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en ce sens ?

Ayant voté contre ce PLUi, nous serons particulièrement motivés et légitimes à en contrarier tous les aspects négatifs !

B2 - Êtes-vous d'accord pour que la ville interdise, même en cas d' « état sanitaire dégradé », toute démolition de bâtiments classés 2 ou 3 étoiles au Plan Local d'Urbanisme, demande à Rennes Métropole de modifier le PLUi en ce sens, et s'engage si ces bâtiments menaçaient ruine, à prendre toute disposition pour les protéger ?

Évidemment. Tous les bâtiments doivent être protégés indépendamment de leur état de dégradation.

B3 - Considérez-vous que la connaissance par les habitants du patrimoine commun est souhaitable ou indispensable ?

C'est souhaitable et nécessaire. Ce patrimoine est aussi un objet culturel qui permet aux citoyens de s'approprier l'histoire, la vie, l'environnement qui fait l'âme de notre ville. C'est une clef pour eux pour décider et choisir ce qu'ils veulent pour son devenir. "Lorsque tu ne sais pas où tu vas, regardes d'où tu viens!"

B3a - Si oui, quelles actions entendez-vous mener auprès de la population, et en particulier des scolaires ?

Le Conseil Local du Patrimoine semble être le bon espace où de telles actions de sensibilisations peuvent s'imaginer.

Mais rien n'empêche d'y associer évidemment les écoles, les maisons de quartier et même les associations d'artistes. Notre programme veut favoriser à juste titre l'éducation populaire, le patrimoine doit en faire partie.

Enfin, la stratégie touristique de la Métropole est plutôt axée sur le tourisme d'affaires depuis quelques années, au dépend du tourisme populaire, en atteste la diminution du nombre de guides professionnels. Nous ne sommes pas en accord avec cette stratégie.

B3b - Vous engagez-vous à prévenir par courrier tous les propriétaires de constructions « étoilées » au Plan Local d'Urbanisme de l'intérêt ainsi affiché de leurs biens ?

Oui.

B3c - Vous engagez-vous, si des démolitions ou des travaux de modifications importantes

de ces constructions étaient autorisés, à faire constituer des dossiers (études, relevés, photographies, vidéos...) permettant d'en conserver la mémoire ?

Oui.

C - Patrimoine bâti municipal et métropolitain

C1 - Qu'envisagez-vous pour la rénovation des bâtiments appartenant à la Ville et parfois en mauvais état (exemple : édifices culturels, serres du Thabor, etc.) ?

Tout d'abord un diagnostic précis, une évaluation de son intérêt patrimonial et, après avis du CLP, envisager les actions à mener.

D - Projets particuliers

D1 - Quelle est votre position sur la rénovation et l'extension de l'ancien Palais du Commerce ?

Nous sommes opposés au projet retenu.

En conseil municipal, nous avons formulé un projet dénommé "Palais des Solidarités", centré sur les services municipaux du quartier centre, aujourd'hui éparpillés ou inexistantes (CAF, CCAS, CDAS, Mission locale, CLIC ...), mais aussi une crèche, un poste avancé des pompiers, etc.

Nous refusons la mise en place d'un nouveau centre commercial, inutile et mortifère pour le petit commerce du centre-ville.

D1a - Êtes-vous prêts, dans ce dossier comme dans d'autres importants, à recueillir l'avis de la population sur les divers projets (et à en tenir compte), et de quelle manière ?

Dans notre programme figure la consultation (voire la votation) des habitants pour tout projet conséquent.

D2 - Les A.P.R. ont demandé l'inscription au titre des Monuments Historiques du poste central d'aiguillage de la gare de Rennes (dernier poste de ce type en état de fonctionnement). Soutenez vous cette démarche ?

Oui.

D2a - Si oui, êtes-vous prêts à engager la Ville (avec d'autres collectivités ou entités) dans une démarche de mise en valeur de cet équipement remarquable ?

Oui avec la SNCF, la région, etc.

D3 – Quelle est votre opinion concernant le devenir de l'ancienne Prison Jacques Cartier ?

Nous défendons depuis le début l'essentiel du projet de l'association "Champs de Justice". Nous souhaitons que la Ville de Rennes acquière cet espace, après 10 années de perdues, afin d'y faire un usage mixte : lieu culturel, logements et commerces de proximité.

Tout d'abord, les logements et les commerces de proximité seraient situés dans la partie sud, à la place des bâtiments actuels dont l'intérêt patrimonial est limité.

Nous projetons également la mise en place d'un lieu culturel dans la partie nord du site (la rotonde et au moins les 2 nefs à coursive Est et Ouest) en garantissant la préservation des

éléments classés au patrimoine d'intérêt local dont des pans du mur d'enceinte. Enfin, les abords de la prison, notamment à l'Est et à l'Ouest doivent être végétalisés.

D4 – Autres points concernant le patrimoine sur lesquels vous souhaitez vous exprimer

Nous l'avions évoqué lors de notre rencontre, nous pensons que le patrimoine des bailleurs sociaux révèlent un passé intéressant, notamment au sein d'Archipel Habitat, Office public de Rennes Métropole. Nous pensons au Foyer rennais, près du pont de Nantes, au grand "bleu", rue Champion de Cissé, voire à la Touche, rue maréchal Lyautey, ou le patrimoine d'ICF, bailleur des cheminots avec la rue Arthur Fontaine.

Souvent reliés aux activités, soit des cheminots, des militaires, des ouvriers, le patrimoine renvoie à la vie de cette époque.